



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 31

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. SMOOK, *président du Comité permanent des affaires législatives*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 28 juin 2016, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 3 — *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale/The Mental Health Amendment Act*;
- projet de loi 5 — *Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine/The Francophone Community Enhancement and Support Act*.

Composition du Comité :

- M. le *ministre* GOERTZEN;
- M^{me} KLASSEN;
- M. LAGASSÉ;
- M. LINDSEY;
- M. MICKLEFIELD;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. REYES;
- M. SELINGER;
- M. SMOOK;
- M^{me} la *ministre* SQUIRES;
- M. WIEBE.

Le Comité a élu :

- M. SMOOK à la présidence;
- M. LAGASSÉ à la vice-présidence.

Exposés oraux

Le comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 3 — *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale/The Mental Health Amendment Act* :

Chris Goertzen	Association des municipalités du Manitoba
Michelle Gawronsky	Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba (MGEU)
Sandi Mowat	Manitoba Nurses Union

Le comité a entendu 14 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 5 — *Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine/The Francophone Community Enhancement and Support Act* :

Edmond Labossière	Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM)
Justin Johnson	Conseil jeunesse provincial (CJP)
Paulette Carrière-Dupont	Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba
Jacqueline Blay	Société franco-manitobaine (SFM)
Annie Bédard	Santé en français
Michèle Lécuyer-Hutton	Pluri-elles
Mathieu Allard	Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM)
Ibrahima Diallo	Particulier
Madeleine Arbez	Francofonds Inc.
Rénald Rémillard	Particulier
Alphonse Lawson	Particulier
Bernard Lesage	Division scolaire franco-manitobaine
Gisèle Saurette-Roch	Réseau action femmes (MB) Inc.
André Doumbè	African Communities of Manitoba Inc. (ACOMI)

Exposé écrit

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 3 — *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale/The Mental Health Amendment Act* :

Kevin Rebeck	Fédération du travail du Manitoba
--------------	-----------------------------------

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

- (N° 3) — *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale/The Mental Health Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

- (N° 5) — *Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine/The Francophone Community Enhancement and Support Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. SMOOK, le rapport du Comité est déposé.

Mercredi 29 juin 2016

M^{me} la *ministre* CLARKE dépose le rapport d'étape annuel de la *Loi sur la réconciliation* daté de juin 2016.
(Document parlementaire n^o 41)

M. le *ministre* FRIESEN dépose le rapport actuariel de la Caisse de retraite de la fonction publique pour l'année se terminant le 31 décembre 2015.
(Document parlementaire n^o 42)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. REYES et SWAN, M. le *ministre* EICHLER, M. NESBITT ainsi que M^{me} LATHLIN font des déclarations de député.

Présentation et lecture d'une pétition :

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à déployer tous les efforts possibles afin d'éviter l'acquisition de MTS par Bell et de préserver un marché de téléphonie cellulaire plus concurrentiel de sorte que le montant des factures de téléphone cellulaire des Manitobains n'augmente pas inutilement.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

L'Assemblée convient à l'unanimité de permettre au Comité permanent des comptes publics de se réunir le jeudi 30 juin 2016, à 10 h 30, pendant qu'elle siège.

La séance est levée à 18 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger